AMÉNAGÉO

VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de Ouilly Le Vicomte

Lotissement "Le Pont d'Ouilly"

Permis d'aménager n° 014 487 19 00001 accordé le 24 Juillet 2019
et Permis d'aménager modificatif 1 n° 014 487 19 00001 M01 accordé le 14 Mai 2020

LOT n° 12	Superficie totale : 544 m²
	Cadastre : AB n°425 et 426

PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :

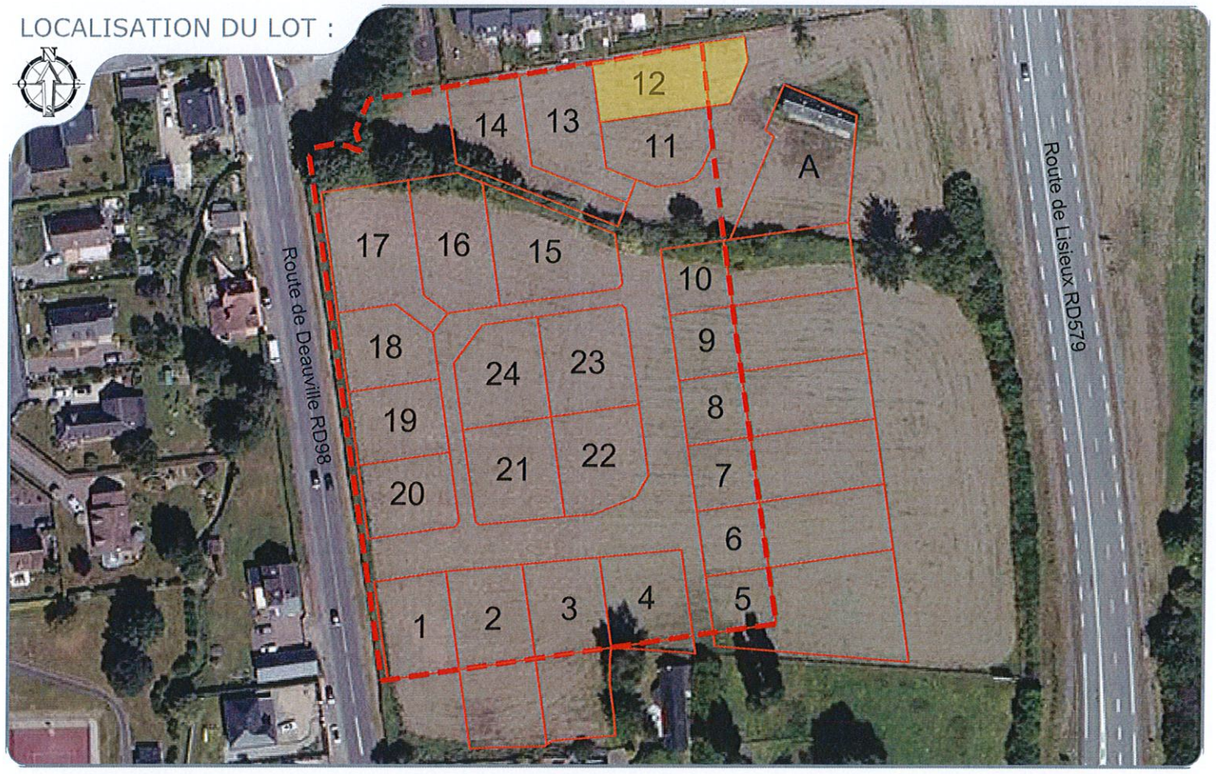

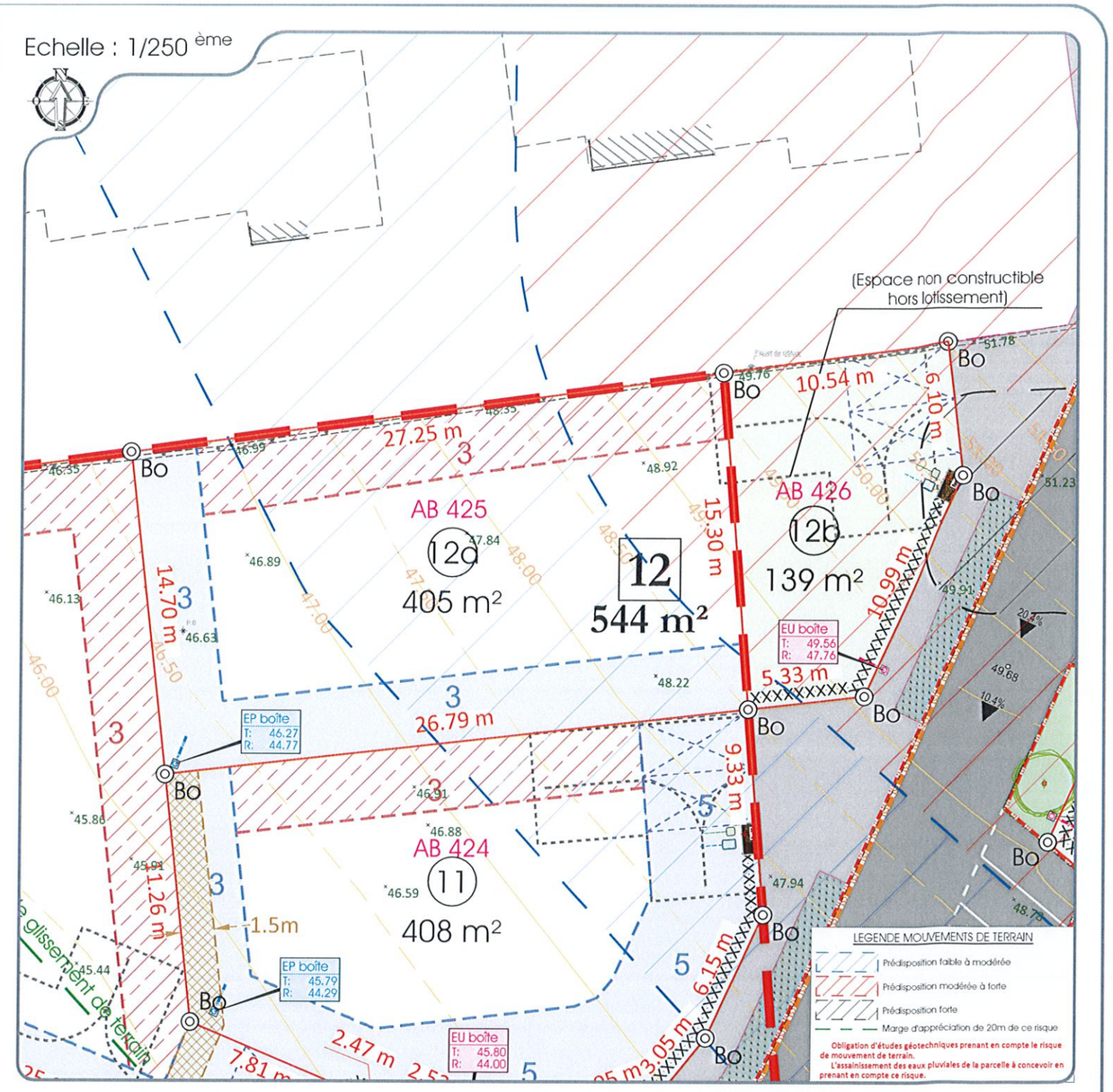

DESCRIPTIF DU LOT - Article L 115-4 du Code de l'Urbanisme

AB 425 : 4a 05ca
AB 426 : 1a 39ca

Je soussigné Guillaume DOLIGEZ, Géomètre Expert, cogérant de la Selarl AménaGéo, domiciliée 9 Place du Bras d'Or 14130 Pont l'Evêque, atteste avoir procédé au bornage du lot mentionné sur ce document selon les distances y figurant et avoir déterminé la superficie réelle telle qu'elle est également précisée.

Etabli à Pont l'Evêque, le 24 Juillet 2020

Guillaume DOLIGEZ

Géomètre Expert

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
AménaGéo
Guillaume DOLIGEZ
Géomètre - Expert
Inscription 5986

Dossier n° : 1719-17

GÉOMÈTRE-EXPERT

PONT-L'EVÊQUE
Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-L'Evêque

CAEN
Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE
Bureau secondaire
44 rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN
SELARL
Maison des Entreprises et des territoires
12 route de Sées
61200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - 02.31.65.02.20 / contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs de Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU

SELARL au capital de 44 960€ - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

Horaires d'ouverture :
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	11.04.2019	JoH
B	Modification	20.02.2020	JoH
C	Modification	09.07.2020	JoH
D	Modification	24.07.2020	JoH

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Zone non aedificandi et cote de recul
- Construction en limite, sinon en recul et cote de recul
- Zone humide
- Servitude de passage de réseaux enterrés
- Talus de récupération du terrain naturel après réalisation de la voirie. Pente de l'ordre de 2H/1V (50%)
- XXXXXXXX Accès véhicule interdit
- Emplacement indicatif ou imposé des places de stationnement non closes (sauf accord du lotisseur)
- Gabarit de retournement de véhicule léger, en zone constructible, possibilité de garage ou de Carport
- Orientation du faîtage principal
- -10.05- Cote parcellaire (en mètres)
- Bo Repère parcellaire matérialisé (borne, piquet fer, spit, marque peinture...)
- 46.14 Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- 45.57 Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des lampadaires pourront varier.

- Enrobé noir (chaussée, stationnement)
- Enrobé noir (trottoirs, accès)
- Marquage résine pépite
- Espaces verts

- Haie bocagère existante nettoyée et valorisée
- Entourage bois encadrant les coffrets à charge de l'aménageur
- Portillon à charge de l'acquéreur (cf PA10)
- Arbres à planter
- Candélabres
- PA Poteau d'Aspiration

LEGENDE BRANCHEMENTS

La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- Boîte de branchement à passage direct
- Boîte de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en Octobre 2017